

9 OCTOBRE 1978.-

=====(Lundi)

Crêt de la BARDONNANCHE.--(42)

HEURE : peu avant 20 H 00.

oooooooooooooooooooo

TEMOINS : Deux enfants, Arnaud ISSARTEL (9 ans) Nathalie ISSARTEL (II ans) et un adulte, leur oncle M. Pascal ISSARTEL (les parents des enfants sont absents au moment de l'observation) .

LIEU : Propriété des témoins, crêt de la Bardonnanche, commune de LA TOUT EN JAREZ (5 km NORD de St Etienne). Il s'agit d'une maison dans un parc, bordé par deux petites routes desservant les autres villes. Dans le bas du parc se trouvent des châtaigniers assez vieux. Devant la maison se trouve une terrasse de 4 mètres, puis un talus assez en pente et au bas du talus les arbres.

LES FAITS : Les témoins sont alertés par leur chien qui hurle à la mort. Arnaud sort pour le calmer et voit que la base de l'un des châtaigniers est éclairé par une lumière blanche, sur une hauteur de 3 mètres environ (jusqu'à la limite des premières feuilles.)

Il rentre dans la maison pour alerter sa soeur et son oncle et tous trois ressortent. Ici les témoignages sont légèrement divergents. Les enfants (interrogés le II Octobre) voient en sortant 3 arbres éclairés; les 3 directement en face de la maison) et peut-être un quatrième sur la gauche?

Leur oncle (interrogé le 4 Novembre) ne voit rien en sortant, mais d'après lui ce n'est que quelques secondes plus tard que les arbres sont éclairés; lui en voit 4 ou 5.

Les témoins observent le phénomène durant quelques secondes, puis s'approchent pour mieux observer et à ce moment là tout s'éteint.

L'ENQUETE :

Alerté aussitôt le CEMOCPI se rend sur place 2 jours après (soit le 11 Octobre à 20 H 00) pour une première enquête.

Notre équipe est composée de Patrick BERLIER, Patrice LAPIERRE, Michel et Pascale TIXIER, Josée EGUIGUREN, Christine VALENTIN, Martine MANNEVAL.

Après avoir interrogé les enfants, nous avons cherché à reconstituer le phénomène au moyen d'une grosse lampe torche très puissante. Cela nous a permis de déterminer la position de la (ou des) source lumineuse qui éclairait les arbres (et que les témoins n'ont pas vue).

Ière constatation : Cette source lumineuse n'était pas sur la route bordant le bas de la propriété : l'éclairement produit en projetant la lumière de la lampe sur les arbres depuis cette route n'est pas du tout conforme à ce qu'ont vu les témoins. Cela produit d'autre part un faisceau lumineux que n'ont pas vu les témoins. Cela élimine donc la possibilité de confusion avec un phare de voiture, moto ou vélo dont le faisceau aurait " balayé " le parc.

Nous avons également cherché à déterminer si la source d'éclairement ne pouvait se trouver dans la maison. Ce soir là, la plupart des lampes étaient éteintes ? Une reconstitution de l'éclairage de la maison nous a permis de constater que les lampes intérieures ne pouvaient pas produire le phénomène observé. Résultat identique avec les bornes lumineuses situées à l'entrée du parc.

Par contre nous avons pu recréer le phénomène en plaçant la lampe torche au ras du sol, au milieu du talus : on éclaire ainsi les arbres de face, et la lampe n'est pas visible

depuis la terrasse, surtout par des enfants. Bien sûr, il devait y avoir plusieurs sources lumineuses pour pouvoir éclairer simultanément plusieurs arbres, mais elles étaient concentrées en un seul point puisque nous avons pu recréer tous les éclairagements à partir du même endroit.

Quelle était la nature de cette source lumineuse ? Là est la question !

Il faut noter que parmi les châtaigniers éclairés se trouvent des arbres normaux " en bonne santé " et un arbre pratiquement mort, n'ayant presque plus de feuilles, et ne produisant plus de châtaignes ; Il nous faudra bien sûr surveiller ces arbres dans l'avenir pour noter d'éventuelles mutations botaniques.

Un fait curieux est à remarquer : le chien ne hurlait pas en direction des arbres, mais en direction des prés situés à l'OUEST de la maison (dont sur la droite des témoins)....

Notre enquête a porté bien entendu sur la recherche d'éventuelles traces physiques. Nous n'avons trouvé aucune trace, dans le parc, ni sur les arbres. Nous n'avons pas trouvé de trace de radio-activité, ni de perturbations magnétiques.

Une visite des prés alentours effectuée le 13 OCTOBRE 1978 s'est avérée négative également.

Une deuxième enquête sur place, effectuée le 4 NOVEMBRE par Michel TEXIER et Michel SABATIER a été négative aussi au niveau d'éventuelles traces. Elle a permis par contre de rencontrer M. Pascal ISSARTEL absent le 11 Octobre.

Un détecteur magnétique a été laissé sur place, au cas où le phénomène se reproduirait.

ENQUETE DE Patrick BERLIER, délégué régional.

LDLN N° 194 . AVRIL 1980. P.21.22.